



## Plainte et procédure pénale

Par **picouic6**, le **04/08/2015** à **19:28**

Bonjour. Étant en cdi depuis qqes années ds une société j'ai subi du harcèlement moral des gerants . J'ai déposé plainte et l'enquête est sur le point de se finir. Néanmoins j'ai dû changer de travail donc demissionner pour commencer ailleurs. Notre avocat dit que la démission entraîne la cassure en civile et tte demande prud hommale. Sauf que ns on veut passer en pénal. Ça n'annule pas tout quand même? Car subir depuis 3 ans et ne rien voir aboutir serait le pompon. J'ai pas trop confiance en mon avocat du coup! ! merci de m'éclairer